

Charleroi, le 16 décembre 2021

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

**Centres d'accueil de jour et/ou de
soirée et/ ou de nuit**
Circulaire à l'attention de la Direction

DIRECTION TRANSVERSALE DES FINANCES
BRANCHE BIEN-ÊTRE ET SANTE

Nos réf. : AVIQ/DTF/ED/12.2021/Changement réglementation/Circulaire 2021-01
Annexe(s) : /
Contact : Tél : - +32(0)71 33 74 17 – Mail : Virginie.allart@aviq.be
Permanence téléphonique de 9h00 à 12h00

CIRCULAIRE CAJ 2021/01

Objet : Changement réglementation.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La subvention aux centres d'accueil de jour et/ou de soirée et/ou de nuit est revalorisé à un montant de 6,73 euros à la place de 5,00 euros précédemment applicable. Cette revalorisation s'opère à partir du 1^{er} janvier 2021. Ce montant sera par la suite indexé selon les dispositions de l'article 1502 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 décembre 2021.

Pour information ce montant a déjà été indexé au 1^{er} septembre 2021 suite au dépassement de l'indice-pivot d'août 2021 et s'élève donc à 6,86 euros et devrait normalement être également indexé au 1^{er} janvier 2022 pour un montant de 7,00 euros.

La procédure d'octroi est également partiellement revue. L'arrêté ministériel du 24 février 2010 déterminant les conditions de l'octroi d'une subvention aux centres d'accueil de jour et/ou de soirée et/ou de nuit est abrogé. Désormais c'est l'article 12/1 du CRWASS qui est applicable.

Très concrètement cela modifie uniquement le timing du versement de l'avance et de la remise des documents. En effet l'avance sera désormais versée pour le 1^{er} mars au plus tard. Le dossier justificatif devra nous être remis également avant cette date.

Un courrier relatif à cette subvention vous sera communiqué, comme les années précédentes, courant janvier 2022. Vous ne devez donc rien faire d'ici-là.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail virginie.allart@aviq.be ou par téléphone au numéro 071/33 74 17.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administratrice générale,
Françoise LANNOY



P.O
Evelyne DE LOECKER
Directrice